Prestations intellectuelles

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

ELABORATION DES PLANS D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE (PLANIFICATION PARTICIPATIVE COMMUNAUTAIRE) DANS LES RÉGIONS DU PLATEAU-CENTRAL ET DU CENTRE-EST

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°2025-08M/MARAH/SG/DMP

Référence du Protocole de financement : Don FAD N° 2100155042219 du 27/02/2023

- 1. Le Gouvernement du Burkina Faso a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le coût du Projet 2 du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS-BF), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de don pour financer le contrat relatif à l'élaboration des Plans d'aménagement communautaire (planification participative communautaire) dans les régions du Plateau-Central et du Centre-Est dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- 2. L'objectif général de la présente prestation est d'aboutir à une planification participative et consensuelle des investissements (activités) à réaliser dans les communes et les règles à mettre en place pour la gestion durable des investissements en cohérence avec les plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS).

De façon spécifique, le consultant aura pour mission de :

- cibler de manière participative des investissements (activités) à réaliser dans les différents villages de chaque commune conformément au plan d'occupation et d'affectation du sol déjà élaboré ;
- cibler de manière participative des investissements à réaliser sur les sites retenus ;
- prioriser et planifier les activités à réaliser à court, moyen et long terme avec les bénéficiaires du projet ;
- identifier les mécanismes de gestion/régulation à mettre en place ;
- restituer en plénière, les propositions d'investissements ;
- élaborer les plans d'aménagement
- 3. Le Directeur des Marchés Publics du Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques (MARAH) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le consultant individuel qui sera sélectionné devra avoir le profil suivant :
- Être titulaire au moins d'un BAC+ 5 ans en géographie, aménagement du territoire, agronomie, économie, environnement, pédologie, en génie rural ou tout diplôme équivalent
- Avoir au moins une expérience de dix (10) ans dans le domaine du développement rural ou territorial et (05) ans en planification et suivi-évaluation des activités ;
- Avoir conduit au moins deux (2) études de planification participative communautaire ;
- Avoir participer au moins à deux (02) études d'élaboration des plans communaux de développement,
- Avoir participé au moins à une (01) étude d'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire ;
- Avoir participé à deux (02) formation en gestion axée sur les résultats avec les structures décentralisées
- Avoir participé à une (01) conception des méthodologies innovantes de planification

Le délai d'exécution de la mission est fixé à soixante (60) jours calendaires à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations

Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité, etc.).

- 4. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :
- une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le consultant et adressée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ;
- un curriculum vitae (CV) actualisé, daté et signé, avec mention d'au moins trois références professionnelles, et comportant les informations sur les formations académiques, expériences, compétences et capacités du Consultant démontrant qu'il est qualifié pour la mission :
- un tableau spécifique de présentation des références de missions similaires faisant ressortir pour chaque mission les informations minimum suivantes : (i) l'objet de la mission ; (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iii) la description sommaire de la mission et des services réalisés ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (vi) le montant du contrat, et toute autre information pertinente sur la mission réalisée ;
- une copie légalisée du diplôme, des copies attestations de travail, les attestations de bonne exécution de prestations/missions similaires accompagnées des copies lisibles des pages de garde et de signature des contrats exécutés, et attestant des qualifications, expériences et compétences du consultant pour la mission.
- 5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition d'octobre 2015, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.
- 6. La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel, notamment par la comparaison d'au moins 3 CV sur la base d'une liste restreinte de consultants qualifiés établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêts. La sélection sera effectuée en deux (2) étapes :